

1 / Identification du candidat et de l'Etablissement

Raison sociale :
Numéro SIRET : Numéro APE :
Nom / Prénom du représentant légal :
Qualité (propriétaire, gérant, responsable) :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : E-mail : Site internet :

Identification du référent handicaps (si différent du représentant légal)

Nom / Prénom :
Fonction (propriétaire, gérant, responsable) :
Téléphone : E-mail :

Coordonnées de facturation (si différentes de celles de l'établissement) :

Nom / Prénom / Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Commune :

2 / Type de handicap (2 minimum) Mental Auditif Visuel Moteur

3 / Tarifs par catégorie (vous pouvez être concernés par plusieurs catégories, exemple un hôtel avec un restaurant et un espace bien-être)

Catégorie 1 / Hébergement : 300€ TTC pour 3 chambres adaptées + 50€ par chambre adaptée supplémentaire

- Entourez : ERP ou Non ERP (recevant plus de 6 personnes en situation de handicap, tous types de handicap confondus)
- Préciser le type d'hébergement :
- Préciser : le nombre de chambres total :
/ le nombre de chambres adaptées :

Catégorie 2 / Information Touristique : 300€ TTC par site (Office de tourisme, bureau d'information touristique...)

- Préciser : le nombre de site :

Catégorie 3 / Restauration : 300€ TTC (l'espace de restauration peut être indépendant ou intégré aux catégories "Hébergement", "Visite" ou "Loisirs")

- Préciser le type de restauration (restauration rapide, self, gastronomique...) :
- Préciser le nombre d'espaces de restauration (salle de petit déjeuner, self, restaurant...) :

Catégorie 4 / Visites : 300€ TTC par site (Exemple : Aquarium, bibliothèque, château, fortification, galerie, grotte ou gouffre, lieux de culte, médiathèque, mine, monument, moulin, musée, observatoire, pont, site archéologique, écomusée...)

- Préciser le nombre de site :

Catégorie 5 / Loisirs : 300€ par activité

- Préciser le nombre d'activités :
- Entourer les prestations de loisirs concernées :
Activité nautique (Aviron - Canoé - Kayak - Voile) // Bien-être (Sauna - Hammam - Bain bouillonnant) // Centre équestre // Golf // Itinéraire de promenade et de randonnée // Parachutisme en tandem // Parc à thème et de loisirs // Piscine // Poste Pêche // Salle de spectacle et loisir éducatifs // Vol en montgolfière // Vol en parapente // Zones de baignade

REDUCTION TARIFAIRE :

- -15% par catégorie supplémentaire.
- -50% sur l'évaluation officielle si elle est réalisée dans l'année qui suit l'audit blanc

4 / Modalités de la prestation :

La visite d'audit blanc est déclenchée suite à l'inscription de l'établissement sur l'application nationale. L'audit blanc T&H comprend : la visite d'évaluation de l'établissement et la mise à jour du dossier pendant une durée de 6 mois.

La demande sera prise en compte à réception du dossier complet (bon de commande et règlement par chèque ou par virement - FR76 1810 6000 1919 2442 7405 081 / Préciser dans l'ordre de virement : NOM DE LA STRUCTURE//NOM DE LA COMMUNE)

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs, modalités de la visite de contrôle et des Conditions Générales applicables aux demandes pour la label Tourisme & Handicaps (voir les Conditions Générales au verso). J'autorise I&D Tourisme à transmettre mes données à l'Office de Tourisme compétent du territoire et à ses partenaires institutionnels.

Je déclare avoir pris connaissance et signer le Règlement d'usage et les conditions contractuelles du label.

Fait le / A
Nom et signature du candidat :

1. Champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de prestation de services d'Innovation & Développement Tourisme, association loi 1901, dont le siège social se situe au 20, avenue du Parmelan - 74000 ANNECY, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro SIRET 343 384 939 00025 s'appliquent de plein droit, à toute visite d'audit blanc suivant la procédure d'évaluation du label Tourisme et Handicap telle que régie par le Règlement d'usage du label publié au BOPI n°2020/51 du 18/12/2020, à l'égard d'un candidat qui en fait la demande.

1.2. I&D Tourisme est l'organisme local de gestion du label Tourisme et Handicap en Haute-Savoie par suite de la convention signée entre le Département et I&D Tourisme et par suite de l'attestation de formation des évaluateurs du dispositif national « Marque d'Etat Tourisme et Handicap » délivrée par l'Association Tourisme et Handicaps en date du 17 juillet 2018. Le service est joignable par téléphone au : 04 50 45 95 54 ou par courriel à l'adresse suivante : qualification@idt-hautesavoie.com / Site internet : www.idt-hautesavoie.com

1.3. Préalablement à toute commande, les présentes Conditions Générales sont portées systématiquement à la connaissance du candidat, ce que celui-ci reconnaît. Toute commande par le candidat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de prestations de services.

2. Demande d'audit blanc au label Tourisme & Handicaps

2.1. Ne seront prises en considération, que les demandes formalisées au moyen du bon de commande « audit blanc label Tourisme & Handicaps » de l'année en cours, complétées et signées par le candidat, accompagnées du règlement intégral du prix tel que fixé à l'article 6 des présentes Conditions Générales.

2.2. A réception du bon de commande audit blanc Marque Tourisme & Handicaps de l'année en cours, I&D Tourisme contacte le candidat afin de convenir d'une date et heure de rendez-vous pour la visite d'audit blanc.

2.3. Toute demande devient ferme et irrévocable dès lors que la date et heure de visite d'audit blanc est convenue entre les parties.

3. Annulation et report

3.1. Sauf cas de force majeure, dès lors que la visite d'audit blanc ne peut être assurée à la date convenue entre les parties, du fait de I&D Tourisme, ce dernier s'engage à contacter le candidat, 48 heures ouvrées à l'avance et à convenir d'une autre date en fonction des disponibilités des évaluateurs et du candidat.

3.2. Sauf cas de force majeure et à défaut pour le candidat de reporter le rendez-vous de visite d'audit blanc dans le délai de prévenance de 48 heures ouvrées, le prix fixé sera retenu en intégralité et toute nouvelle demande fera l'objet d'un nouveau règlement. 3.3. Il en est de même, en cas d'absence du candidat au rendez-vous ou lorsque l'établissement visité ne permet pas une évaluation dans des conditions optimales.

4. Prérequis - Obligations du candidat

4.1. Le candidat s'assure préalablement que son établissement corresponde aux activités pouvant faire l'objet d'un audit blanc Tourisme & Handicaps : prendre contact avec I&D Tourisme.

4.2. Le candidat s'engage à être présent lors de la visite d'audit blanc et à présenter son établissement dans des conditions optimums.

4.3. I&D Tourisme décline toute responsabilité en cas de manquement par le candidat, à ses obligations légales et réglementaires et notamment en cas de défaut ou d'insuffisance grave d'entretien de l'établissement et de ses installations. Le candidat doit se conformer aux obligations posées par la loi du 11 février 2005, les textes élaborés dans le cadre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et la loi n°2015-988 ratifiant l'ordonnance précitée. En cas d'accident ou de dégâts encourus lors de l'usage de l'établissement par les utilisateurs pour manquement à l'une des normes exigées, I&D Tourisme décline toute responsabilité.

4.4. Dans le cas où le candidat souhaite adhérer au label Tourisme & Handicaps à l'issue de la visite d'audit blanc, I&D Tourisme ne pourra pas être tenu responsable d'une décision éventuellement défavorable de la commission territoriale responsable de la délivrance du label.

5. Description de la procédure d'audit blanc

5.1. L'établissement est évalué par un ou des évaluateurs d'I&D Tourisme spécialement formés en application des normes et procédures fixées par le Règlement d'usage du label publié au BOPI n°2020/51 du 18/12/2020.

5.2. Les évaluateurs examinent la conformité des prestations au regard du règlement d'usage du label et de la grille de labellisation correspondant à la filière. Les critères sont répartis en 2 catégories, critères réglementaires et critères confort d'usage.

5.3. La formule audit blanc ne se substitue pas aux prestations d'un cabinet d'expertise spécialisé en accessibilité. Par ailleurs, le dossier ne sera pas présenté en commission territoriale responsable de la délivrance du label.

5.4. La visite d'audit blanc de l'établissement s'effectue dans sa totalité sur la base des quatre familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel). Elle a pour objectif de s'assurer que l'activité proposée par le candidat respecte pour, au moins deux familles de handicap, 100% des critères réglementaires et à minima 75% des critères de confort d'usage.

5.5. La durée d'une visite d'audit blanc est d'une demi-journée à plusieurs journées selon la taille de l'établissement.

5.6. A l'issue de la visite d'audit blanc, un compte-rendu détaillé est transmis dans un délai d'un mois à compter de la date de visite.

5.7. L'évaluateur assure le suivi du dossier pendant une durée de 6 mois après la remise du compte-rendu. Au-delà, toute nouvelle sollicitation ou contre-visite fera l'objet d'un devis complémentaire.

5.8. La visite d'audit blanc ne permet pas de porter le dossier en commission territoriale responsable de la délivrance du label.

5.9. La formule audit blanc ne se substitue pas aux prestations d'un cabinet d'expertise spécialisé en accessibilité. I&D Tourisme pourra préconiser de faire appel à ce type de cabinet, à la charge de l'établissement, pour certains travaux d'aménagements.

6. Tarifs des visites

6.1. Le tarif d'une visite d'audit blanc, libellé en euros, TVA comprise, est défini par catégorie :

- Catégorie 1 / Hébergement ERP et non ERP : 300€ TTC pour 3 chambres adaptée + 50€ par chambre adaptée supplémentaire.
- Catégorie 2 / Information Touristique : 300€ TTC par site.
- Catégorie 3 / Restauration : 300€ TTC par activité de restauration.
- Catégorie 4 / Visites : 300€ TTC par site.
- Catégorie 5 / Loisirs : 300€ TTC par activité.

Une réduction peut être effectuée dans les conditions suivantes :

- Un établissement présente plusieurs catégories : Le tarif de la 1^{re} catégorie est appliqué sans remise. À partir de la 2^e catégorie, -15% est appliquée sur le coût de chaque catégorie supplémentaire.
- L'établissement pourra bénéficier de -50% sur le coût de la visite d'évaluation officielle si cette dernière est réalisée dans l'année qui suit la visite d'audit blanc.

Dans le cadre de son partenariat avec I&D Tourisme, le Conseil Départemental de Haute-Savoie soutient le déploiement de Tourisme & Handicaps.

6.2. Le tarif de la prestation réalisée par I&D Tourisme comprend le coût du déplacement de l'évaluateur pour la Haute-Savoie, la visite d'audit blanc, le compte-rendu détaillé et le suivi du dossier pendant une durée de 6 mois.

6.3. Au-delà des conditions définies au paragraphes 5, toute contre-visite ou de demande spécifique nécessitant une recherche approfondie et ciblée fera l'objet d'un devis complémentaire.

6.4. La révision annuelle des tarifs sera soumise à modification dans le cadre de la revue du système qualité d'I&D Tourisme et de la politique de soutien du Département de la Haute-Savoie.

7. Paiement

7.1. Le paiement s'effectue par chèque ou par virement à l'ordre de I&D Tourisme lors de la demande d'audit blanc adressée par le candidat. I&D Tourisme se réserve le droit de refuser toute visite non réglée au préalable. Une facture acquittée sera envoyée au candidat après la visite.

7.2. Le candidat ne pourra prétendre à aucune remise ni remboursement après la visite d'audit blanc.

7.3. Conformément aux articles L441-10 à L441-16 du Code du Commerce, des pénalités de retard pourront être appliquées si le règlement de la facture n'a pas été réalisé 45 jours après sa réception. Le taux de pénalité mis en oeuvre sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture émise due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du code de commerce).

8. Engagements et garanties

8.1. I&D Tourisme s'engage à détenir le niveau de qualification requis pour l'évaluation du label Tourisme et Handicap.

8.2. I&D Tourisme s'engage à ne pas subordonner une visite d'audit blanc pour la Marque Tourisme et Handicap, à une adhésion ou à une offre de toute nature.

9. Confidentialité

9.1. Tant le candidat, qu'I&D Tourisme, s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles. I&D Tourisme pourra transmettre des informations à l'Office de Tourisme compétent du territoire afin qu'il puisse proposer des services complémentaires à l'audit blanc au label Tourisme & Handicaps. Il pourra aussi transmettre des informations à ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental de Haute-Savoie, Comité départemental du tourisme de Haute-Savoie, Association Tourisme & Handicaps, Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône Alpes, collectivités et institutions du monde du tourisme/handicap).

9.2. Le candidat s'engage à accepter la cession à I&D Tourisme des données recueillies lors de la visite d'audit blanc.

9.3. Les données récoltées dans ce formulaire par I&D Tourisme, permettent aux personnes habilitées de vous identifier et de répondre précisément à votre demande. Pour accéder, modifier, supprimer ou effectuer toute autre action en rapport avec vos droits, ou pour de plus amples informations, veuillez prendre connaissance de notre politique de protection des données.

10. Réclamation / recours

10.1. Toute réclamation relative notamment, à l'instruction du dossier, aux délais et au déroulement de la visite d'audit blanc, devra être formalisée par écrit et envoyée par lettre ou email à I&D Tourisme.

11. Droit d'accès et de rectification

11.1. Le candidat s'engage à fournir des informations exactes, sincères et complètes.

11.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté » (articles 39 et 40), le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, auprès d'I&D Tourisme.